

Prospectus officiel
ROYALE*2017*ROYAL

À l'Hôtel Mortagne, 1228 Nobel, Boucherville, Québec, Canada
26 - 28 mai 2017

Organisée par l'Association des numismates et des philatélistes de Boucherville et
La Fédération québécoise de philatélie
www.royale2017.com

Règlements pour soumettre une collection en compétition

Toutes correspondances et/ou collections doivent être envoyées au : **Coordonnateur des collections**

Richard Gratton
C.P. 202, Windsor, QC
J1S 2L8 Canada
Courriel : grattonrich54@hotmail.com

1- Admissibilité

Cette exposition de niveau national n'est accessible qu'aux collectionneurs qui sont membres de la Société royale de philatélie du Canada (SRPC) ou, s'ils ne sont pas des résidents du Canada, qui sont membres soit de la SRPC soit de l'organisation philatélique nationale de leur pays de résidence. Les collectionneurs, en classe jeunesse, doivent être membres de la Fédération québécoise de philatélie ou de la SRPC. Les collectionneurs doivent aussi respecter les règlements décrits dans ce prospectus. L'ensemble de la collection doit être la propriété du collectionneur. Si elle a été achetée en bloc, elle doit appartenir au collectionneur depuis au moins deux ans, doit avoir été entièrement révisée et préparée par le collectionneur. Il est entendu que la soumission de ce formulaire est une approbation implicite de tous les énoncés ci-dessus.

2- Classification des collections

Collections adultes de niveau national (Jugées selon les critères nationaux de la SRPC en vigueur depuis janvier 2017)

Une collection soumise en Classe ADULTE de niveau National doit respecter les critères suivants :

- (a) La collection doit avoir reçu au minimum une médaille d'argent à une exposition régionale ou locale,
- (b) Le Comité de l'exposition juge que la collection est d'un niveau suffisamment avancé pour être acceptée dans cette classe/division,
- (c) La collection, bien que nouvelle, est soumise par un collectionneur ayant démontré son expertise à d'autres expositions nationales.

Classe Jeunesse (Jugées selon les critères nationaux de la SRPC)

La classe JEUNESSE s'applique aux collectionneurs qui n'auront pas encore vingt-deux (22) ans au 1er janvier 2017. L'âge et la date de naissance du collectionneur doivent être inscrits sur le formulaire d'inscription officiel, puisque le regroupement par âge sera établi afin de faciliter le jugement. Une collection sera jugée selon les critères nationaux si elle a reçu au minimum une médaille de bronze-argenté à une exposition régionale ou locale.

Général

Un exposant peut soumettre plus d'une collection, y compris dans une même classe. Toutefois, s'il y a trop de soumissions, le Comité de l'exposition fera la sélection finale parmi les collections acceptées selon les formulaires reçus, et cherchera à faire une sélection aussi équilibrée et juste que possible.

Classe générale (Multi-cadres) Adulte	(k) Entiers postaux
(a) Plis publicitaires, Occasions spéciales, Patriotique	(l) Fiscaux
(b) Aérophilatélie	(m) Thématique
(c) Astrophilatélie	(n) Collection de sujets
(d) Paraphilatélie (Cinderella)	(o) Philatélie traditionnelle
(e) Expression libre (Display)	Classe Un-cadre
(f) Expérimental	Classe jeunesse (Age au 1^{er} janvier 2017)
(g) Plis Premier Jour	(a) collectionneur âgé de 12 ans ou moins
(h) Maximophilie	(b) collectionneur âgé de 13 à 15 ans
(i) Cartes postales	(c) collectionneur âgé de 16 à 18 ans
(j) Histoire postale	(d) collectionneur âgé de 19 à 21 ans

3- Soumission

Chaque collection devra être inscrite dans la Classe appropriée. Le jury se réserve le droit de reclasser une collection.

Cinq copies de la Page Titre et 5 copies du Résumé / Introduction ou Plan (si approprié) ainsi que 5 copies du Synopsis doivent être jointes à chaque formulaire d'inscription officiel.

(Ces pages pourraient être révisées plus tard).

Une collection ne sera admise que si les frais requis ont été payés au moment de la soumission du formulaire d'inscription. (Voir Section 5).

Veuillez libeller votre chèque au nom de **Convention Royale 2017**

Les formulaires d'inscriptions doivent être reçus au plus tard le 1er avril 2017.

L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas l'acceptation de la collection.

Le Comité de l'exposition se réserve le droit de rejeter toute collection, partiellement ou totalement, sans avoir à justifier sa décision.

Si une collection est rejetée, ou le nombre de cadres en est réduit, par le Comité de l'exposition, les frais d'inscriptions correspondants seront remboursés.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si une collection acceptée n'est pas montée le 25 mai 2017.

4- Présentation des collections

Les collections sont montées dans des cadres contenant seize (16) pages ; les dimensions maximums de chaque page sont 23 x 29cm (9 x 11.5 pouces), en quatre rangées de quatre pages (4 x 4).

Les soumissions de pages plus grandes ou de tailles inhabituelles pourraient être exposées, mais il faut s'en être assuré auparavant en s'adressant au Comité de l'exposition.

Toutes les collections doivent être montées sur des pages blanches ou légèrement teintées.

Les pages doivent être insérées dans des enveloppes protectrices transparentes scellées sur trois cotés et être numérotées séquentiellement à l'endos, pour garantir leur montage adéquat par le Comité de l'exposition.

Les collections qui ne respectent pas ces instructions pourraient ne pas être montées ou jugées.

Le nom de l'exposant ne doit pas être indiqué sur les pages de la collection à moins qu'il s'agisse d'un pli qui lui est adressé.

Les faux et falsifiés doivent être identifiés dans le texte ; les timbres illégaux et abusifs ne sont pas acceptés.

Si cela n'est pas respecté, la collection pourrait être abaissée à un niveau inférieur.

Toute collection de niveau national acceptée (autre que celles dans la classe Un-cadre) se verra attribuer entre deux (2) et dix (10) cadres.

Le Comité de l'exposition se réserve le droit de réduire le nombre de cadres d'une collection afin d'accommoder le plus de collections possibles qui respectent les conditions ; il pourra aussi placer les collections selon son propre plan.

Les collections de la classe Jeunesse seront exposées dans des cadres identiques à ceux de l'exposition de niveau national. Entre un (1) cadre et habituellement cinq (5) cadres au maximum seront assignés aux collections de la classe Jeunesse. Toutes les autres règles sont identiques à celles de l'exposition de niveau national.

5- Frais d'inscription

Collections Adultes de niveau national (deux cadres ou plus) : 20\$ (canadien) par cadre

Collections Adultes de la classe Un-cadre : 25\$ (canadien) par collection.

Classe Jeunesse : 0 \$ (canadien) par cadre.

6- Livraison des collections

Les collections doivent parvenir port payé à : Richard Gratton

Coordonateur des collections

C.P. 202, Windsor, QC

J1S 2L8 Canada

Les collections doivent être reçues par le Comité de l'exposition au plus tôt le 1er mai 2017 et au plus tard le 13 mai 2017 (à l'exclusion de samedi et dimanche) à moins que l'exposant ait choisi d'apporter sa (ses) collection(s) au site de l'exposition. Veuillez indiquer ce mode de livraison sur le formulaire d'inscription.

Les collections apportées par l'exposant doivent être livrées au Dépôt des collections à l'Hôtel Mortagne, 1228 Nobel, Boucherville, entre 12h00 et 20h00 le jeudi 25 mai 2017. Les exposants qui voudraient faire d'autres arrangements doivent consulter le Comité de l'exposition

7- Reprise des collections

L'exposition fermera dimanche le 28 mai 2017 à 16h00. Pour des raisons de sécurité, les collections ne pourront pas être démontées avant 16h00 et tant que tous les visiteurs n'auront pas quitté le site. Le démontage des collections doit être exécuté par un responsable de l'exposition ou sous sa supervision. (Les plans de voyage doivent être faits en conséquence).

Le Comité de l'exposition, au Dépôt des collections, pourrait exiger une preuve d'identité d'un exposant ou de son représentant avant que ce dernier puisse récupérer sa collection à la fin de l'exposition. Les collections qui n'auraient pas été reprises après la clôture de l'exposition seront retournées **aux frais du propriétaire** selon les directives qu'il aurait fournies. Les frais de transport doivent être acquittés d'avance. Un montant supplémentaire de 10 \$ (canadien) doit être prévu pour l'emballage et la manutention.

Prévoir un délai raisonnable avant de réclamer.

8- Assurance et sécurité

Dans leur propre intérêt, il est conseillé aux exposants d'assurer leurs collections. Les collections soumises à l'exposition seront reçues, gardées, exposées et retournées aux risques de leur propriétaire. Le Comité de l'exposition assurera une sécurité raisonnable pour la protection des collections, mais ne pourra pas être tenu responsable des pertes ou des dommages.

9- Responsabilité

Bien que les plus grands soins et précautions seront pris par le Comité de l'exposition pour protéger les collections, aucune responsabilité ne pourra être imputée à la Société royale de philatélie du Canada, la ville de Boucherville, l'Association des numismates et des philatélistes de Boucherville, la Fédération québécoise de philatélie, ni aux membres du Comité de l'exposition, ni aux bénévoles, assistants et employés, pour toute perte ou tout dommage aux collections pour quelle que soit la raison.

10- Jugement

Le Jury, formé de juges accrédités de la SRPC, sera choisi par le Coordonateur des juges de la SRPC en consultation avec le Président du Comité des collections. Le jury prendra ses décisions et fera ses délibérations et consultations selon les règlements de la SRPC. Les collections seront jugées selon les critères du niveau National. Les décisions prises par le jury sont finales et sans appel.

11- Prix

Des médailles de la SRPC correspondant à huit (8) niveaux seront attribuées aux collections des classes Général et Un-cadre : Grand or, or, grand vermeil, vermeil, grand argent, argent, bronze-argenté et bronze. Les médailles sont attribuées au mérite de la collection sans égard à la Classe.

Si selon les juges une collection n'atteint pas un certain niveau de mérite pour justifier une médaille, un certificat de participation sera émis.

Un Grand prix et un Grand prix de réserve seront attribués en Classe Générale. Un Grand Prix Un-cadre et un Grand Prix Jeunesse seront aussi décernés

Certaines organismes ou sociétés (APS, ATA, BNAPS & PHSC, etc.) peuvent aussi décerner des prix qui seront attribués à la discrétion du jury.

12. Décisions finales

Toutes autres questions concernant l'exposition, non visées par les règles décrites dans ce prospectus (autres que les décisions du jury) seront réglées à la discrétion unique et absolue du Comité de l'exposition.